

Comité du commerce et de l'environnement

BASE DE DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT POUR 2019

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

1. La base de données sur l'environnement (BDE) de l'OMC a été établie pour donner suite à une recommandation formulée dans le rapport du Comité du commerce et de l'environnement (WT/CTE/1) de 1996 demandant que le Secrétariat regroupe et mette à jour chaque année toutes les notifications liées à l'environnement présentées à l'OMC.^{2,3}
2. En octobre 2018, une application BDE sur Internet a été mise au point. Cette BDE sur Internet est accessible via le site Internet de l'OMC: <https://www.wto.org/edb> ou à l'adresse suivante: <https://edb.wto.org/>.⁴
3. Les renseignements figurant dans la BDE pour 2019 proviennent des 4 706 notifications présentées par les Membres de l'OMC et des 12 EPC distribués en 2019. La série intégrale des données pour 2019 peut être consultée à l'adresse suivante: https://edb.wto.org/search?field_year%5B%5D=2019&search_api_fulltext=&field_ics_hs_code=.
4. La présente note est un rapport récapitulatif des données sous-jacentes figurant dans l'application sur Internet de la BDE. Elle contient des renseignements sur: i) les mesures liées à l'environnement notifiées au titre des Accords de l'OMC et des obligations en matière de notifications (section 1); ii) les mesures liées à l'environnement mentionnées dans les examens des politiques commerciales (EPC) (section 2); et iii) les données de la BDE pour des analyses sur des sujets spécifiques (section 3).

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Les précédentes bases de données sur l'environnement ont fait l'objet des documents suivants: BDE 1996, document WT/CTE/W/46; BDE 1997, document WT/CTE/W/77; BDE 1998, document WT/CTE/W/118; BDE 1999, document WT/CTE/W/143; BDE 2000, document WT/CTE/W/195; BDE 2001, document WT/CTE/EDB/1; BDE 2002, document WT/CTE/EDB/2; BDE 2003, document WT/CTE/EDB/3; BDE 2004, document WT/CTE/EDB/4; BDE 2005, document WT/CTE/EDB/5; BDE 2006, document WT/CTE/EDB/6; BDE 2007, document WT/CTE/EDB/7; BDE 2008, document WT/CTE/EDB/8; BDE 2009, document WT/CTE/EDB/9 et WT/CTE/EDB/9/Add.1; BDE 2010, document WT/CTE/EDB/10 et WT/CTE/EDB/10/Add.1; BDE 2011, document WT/CTE/EDB/11 et WT/CTE/EDB/11/Add.1; BDE 2012, document WT/CTE/EDB/12 et WT/CTE/EDB/12/Add.1; BDE 2013, document WT/CTE/EDB/13 et WT/CTE/EDB/13/Add.1; BDE 2014, document WT/CTE/EDB/14 et WT/CTE/EDB/14/Add.1; BDE 2015, document WT/CTE/EDB/15 et WT/CTE/EDB/15/Add.1; BDE 2016, document WT/CTE/EDB/16 et WT/CTE/EDB/16/Add.1; BDE 2017, document WT/CTE/EDB/17; et BDE 2018, document WT/CTE/EDB/18.

³ La liste des mots clés figure à l'annexe I du présent document. Voir également les documents ci-après qui contiennent des renseignements sur les mots clés: WT/CTE/W/46, WT/CTE/W/78 et WT/CTE/W/102.

⁴ Les utilisateurs sont invités à accéder directement à la BDE depuis l'application sur Internet qui contient les données de 2009 à 2019. Des données supplémentaires seront intégrées à la base au fur et à mesure de leur disponibilité.

TABLE DES MATIÈRES

1 – NOTIFICATIONS PRÉSENTÉES À L'OMC	3
2 – RENSEIGNEMENTS FIGURANT DANS LES EXAMENS DES POLITIQUES COMMERCIALES.....	9
3 – DONNÉES DE LA BDE POUR DES ANALYSES SUR DES SUJETS SPÉCIFIQUES.....	15
4 – ANNEXES.....	21
Annexe I – Mots clés de la BDE.....	21
Annexe II – Nombre de notifications liées à l'environnement (1997 à 2019).....	22
Annexe III – Catégories harmonisées de la BDE.....	24

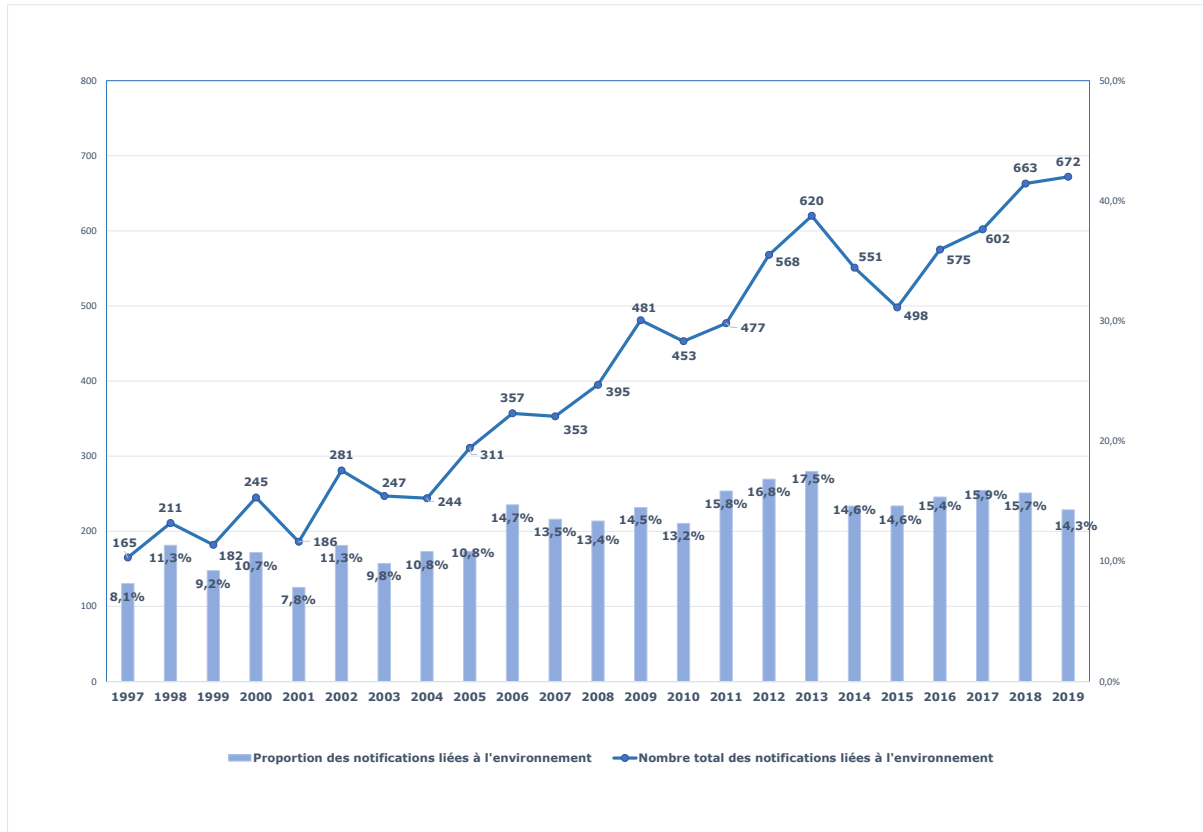
TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 – Notifications liées à l'environnement (1997 à 2019).....	3
Graphique 1.2 – Notifications liées à l'environnement par Membre (2019).....	4
Graphique 1.3 – Notifications et mesures liées à l'environnement, par Accord (2019).....	6
Graphique 1.4 – Types d'objectifs liés à l'environnement identifiés dans la BDE (2019).....	7
Graphique 1.5 – Type de mesures identifiées dans la BDE (2019).....	8
Graphique 1.6 – Type de secteurs identifiés dans la BDE (2019).....	9
Graphique 2.1 – Types de mesures liées à l'environnement mentionnées dans les EPC (2019).....	14
Graphique 2.2 – Secteurs concernés par les entrées liées à l'environnement dans les EPC (2019).....	15
Graphique 3.1 – Mesures liées à l'environnement affectant le secteur de la pêche (2009 à 2019).....	16
Graphique 3.2 – Membres de l'OMC disposant de mesures liées à l'environnement dans le secteur de la pêche.....	17
Graphique 3.3 – Mesures liées à l'environnement affectant le secteur de la pêche par Accord.....	18
Graphique 3.4 – Entrées des EPC affectant le secteur de la pêche (2009 à 2019).....	19
Graphique 3.5 – Membres de l'OMC visés par des entrées liées à l'environnement dans le secteur de la pêche dans les EPC.....	20

1 NOTIFICATIONS PRÉSENTÉES À L'OMC

1.1. En 2019, sur les 4 706 notifications présentées par les Membres de l'OMC,⁵ 14,3% (672 notifications) avaient trait à l'environnement. Depuis 1997, le nombre de notifications liées à l'environnement présentées à l'OMC n'a pas cessé d'augmenter. La part des notifications liées à l'environnement en pourcentage du nombre total de notifications a également presque doublé durant la même période, avec des fluctuations d'une année sur l'autre (voir le graphique 1.1).

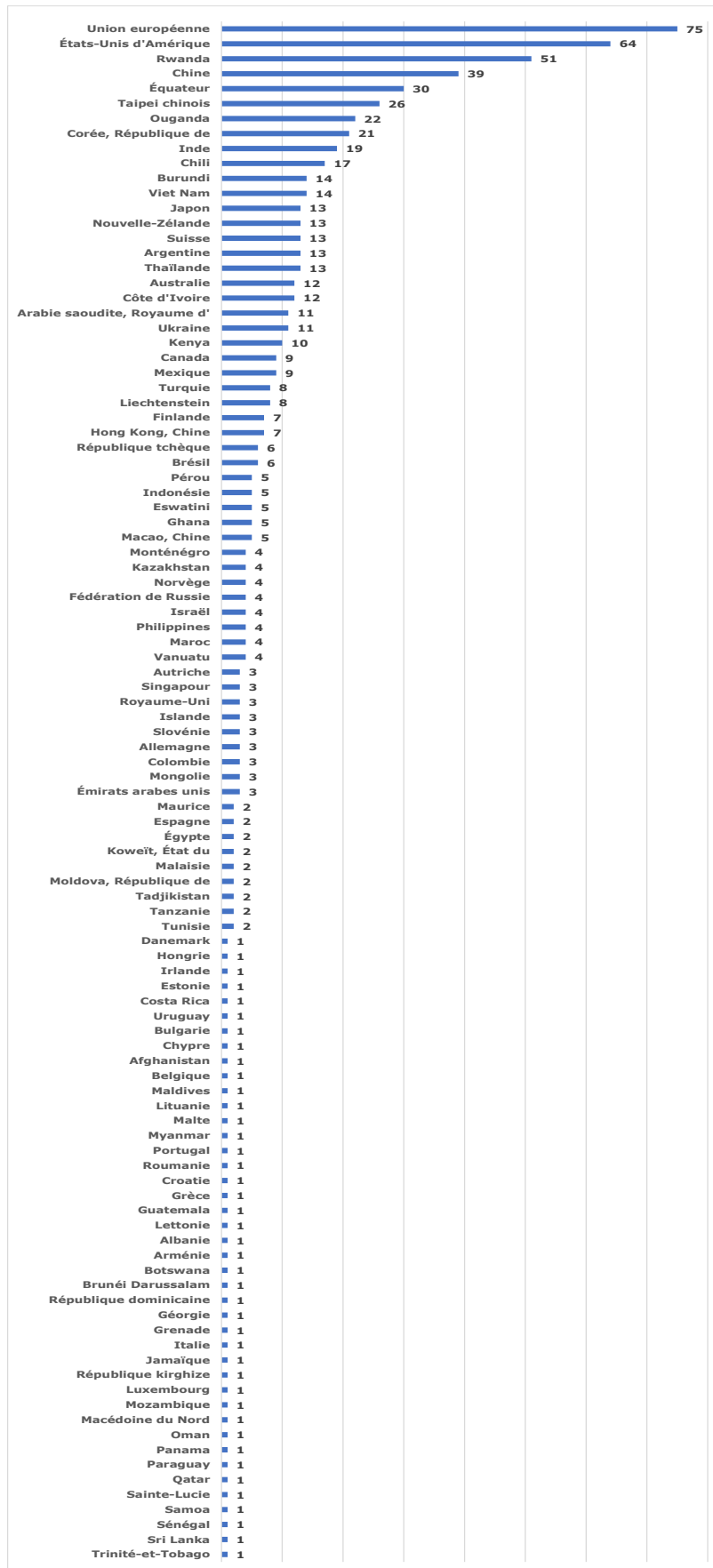
Graphique 1.1 – Notifications liées à l'environnement (1997 à 2019)



1.2. Des notifications liées à l'environnement ont été présentées par des Membres de l'OMC de toutes les régions du monde et de tout niveau de développement (graphique 1.2). En 2019, 103 Membres ont notifié des mesures liées à l'environnement, le plus grand nombre de notifications ayant été présenté par l'Union européenne (75 notifications), les États-Unis (64), le Rwanda (51), la Chine (39) et l'Équateur (30).

⁵ Ce nombre comprend les notifications ordinaires ainsi que les addenda, corrigenda et révisions, sauf dans le cas des notifications OTC et SPS, pour lesquelles les addenda et corrigenda ne sont pas couverts.

Graphique 1.2 – Notifications liées à l'environnement par Membre (2019)



1.3. Le graphique 1.3 illustre le nombre et la proportion des notifications et mesures liées à l'environnement sur l'ensemble des Accords de l'OMC en 2019.⁶ Certaines notifications sont présentées séparément pour chaque mesure (par exemple la plupart des notifications au titre des Accords OTC ou SPS), tandis que d'autres concernent des mesures diverses ou multiples présentées dans une seule notification (par exemple les notifications concernant les subventions ou celles concernant l'agriculture).⁷ Dans ce dernier cas, les diverses mesures sont ventilées et mentionnées séparément dans la base de données.

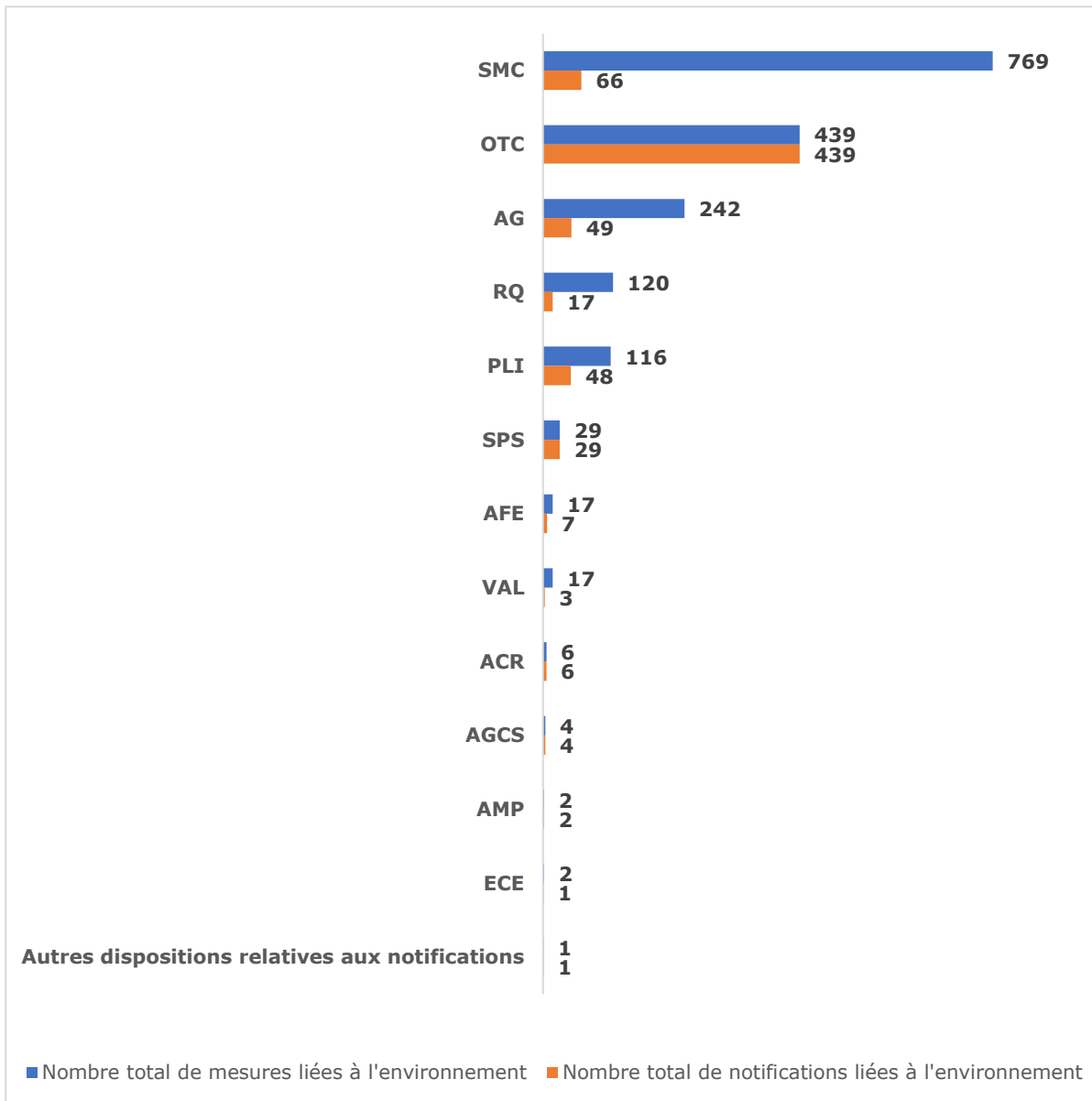
1.4. Comme les années précédentes, c'est l'Accord OTC qui a fait l'objet du plus grand nombre de notifications liées à l'environnement (439), représentant 65% du nombre total des notifications liées à l'environnement présentées en 2019. Un certain nombre de mesures liées à l'environnement ont également été notifiées au titre de l'Accord SMC (66 notifications), de l'Accord sur l'agriculture (49), de l'Accord sur les procédures de licences d'importation (48), de l'Accord SPS (29) et de restrictions quantitatives (17).⁸

1.5. En 2019, 1 764 mesures distinctes liées à l'environnement ont été incluses dans la BDE, présentées dans 672 notifications liées à l'environnement. C'est pour l'Accord SMC que les mesures liées à l'environnement ont été les plus nombreuses (769); venaient ensuite l'Accord OTC (439), l'Accord sur l'agriculture (242), les restrictions quantitatives (120) et l'Accord sur les procédures de licences d'importation (116).

⁶ En 2019, des notifications liées à l'environnement ont été identifiées au titre des Accords de l'OMC suivants: Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC); Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS); Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (SMC); Accord sur l'agriculture (AG); Accord sur la mise en œuvre de l'article VII du GATT de 1994 (évaluation en douane (VAL)); Accord sur les procédures de licences d'importation (PLI); Mémoire d'accord sur l'interprétation de l'article XVII du GATT de 1994 (entreprises commerciales d'État (ECE)); Mémoire d'accord sur l'interprétation de l'article XXIV du GATT de 1994 (accords commerciaux régionaux (ACR)); Accord général sur le commerce des services (AGCS); Décision sur les procédures de notification des restrictions quantitatives (RQ); Accord sur les marchés publics (AMP); Accord sur la facilitation des échanges (AFE); et d'autres dispositions relatives aux notifications comme les accords commerciaux préférentiels notifiés au Comité du commerce et du développement.

⁷ Depuis 2018, les mesures correctives commerciales (mesures antidumping, mesures de sauvegarde et mesures compensatoires) ne sont incluses dans la BDE que si la question liée à l'environnement se rapporte au Membre de l'OMC ayant présenté la notification.

⁸ En 2019, aucune notification liée à l'environnement n'a été présentée au titre des Accords de l'OMC suivants: Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994 (Accord antidumping (AAD)); Accord sur l'inspection avant expédition (IAE); Accord sur les règles d'origine (RO); Accord sur les sauvegardes (AS); Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC); Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC); Accord sur les technologies de l'information (ATI); et Mémoire d'accord sur les dispositions du GATT de 1994 relatives à la balance des paiements.

Graphique 1.3 – Notifications et mesures liées à l'environnement, par Accord (2019)

1.6. Les mesures liées à l'environnement mentionnées dans les notifications de 2019 visaient un éventail d'objectifs environnementaux (voir le graphique 1.4), y compris la gestion des substances chimiques, toxiques et dangereuses (16,7%), les économies d'énergie et l'efficacité énergétique (11,8%), les autres mesures d'atténuation des risques environnementaux (11,8%), les énergies alternatives et renouvelables (11,3%), la gestion durable de la pêche (8,9%) et la biodiversité et les écosystèmes (8,7%).

Graphique 1.4 – Types d'objectifs liés à l'environnement⁹ identifiés dans la BDE (2019)¹⁰

1.7. S'agissant des types de mesures (voir le graphique 1.5), les dons et versements directs représentaient la part la plus importante des notifications de 2019 (34,8%); venaient ensuite les règlements techniques ou spécifications (25,4%), les avantages fiscaux (9,9%), les interdictions/prohibitions (8,7%) et le soutien non monétaire (7,9%).

⁹ Voir l'annexe III pour une liste des catégories harmonisées par types de mesures, d'objectifs ou de secteurs.

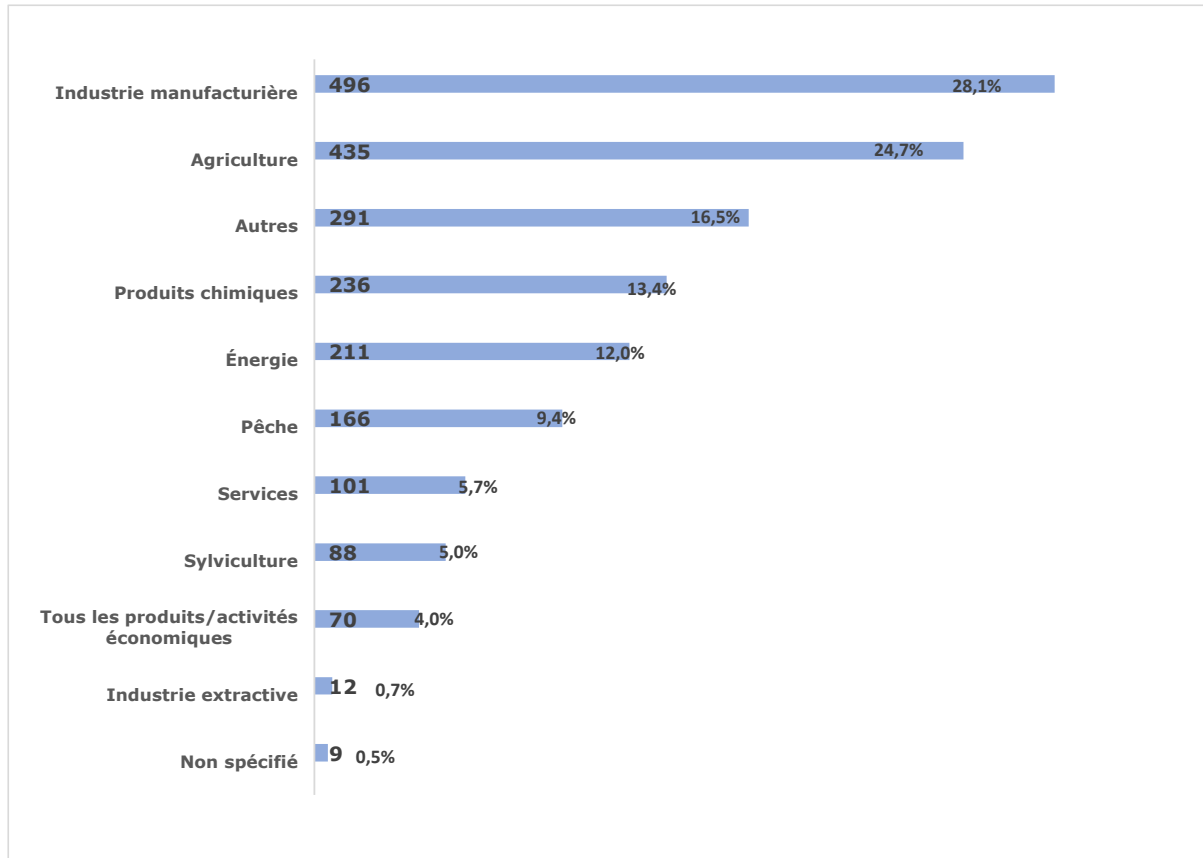
¹⁰ Plusieurs objectifs/mesures/secteurs environnementaux pouvant être mentionnés dans une mesure notifiée, le total peut être supérieur à 100%.

Graphique 1.5 – Type de mesures¹¹ identifiées dans la BDE (2019)¹²

1.8. En ce qui concerne l'analyse sectorielle (graphique 1.6), le secteur le plus souvent associé aux mesures liées à l'environnement en 2019 était l'industrie manufacturière, avec 28,1% du total des mesures identifiées; venaient ensuite l'agriculture (24,7%), les produits chimiques (13,4%) et l'énergie (12,0%). Les secteurs tels que les activités concernant la faune et les déchets figurent dans la catégorie "Autres" et représentaient 16,5% du total des mesures.

¹¹ Voir l'annexe III pour une liste des catégories harmonisées par types de mesures, d'objectifs ou de secteurs.

¹² Plusieurs objectifs/mesures/secteurs environnementaux pouvant être mentionnés dans une mesure notifiée, le total peut être supérieur à 100%.

Graphique 1.6 – Type de secteurs¹³ identifiés dans la BDE (2019)¹⁴

1.9. L'interface de la BDE sur Internet présente d'autres infographies, graphiques, et mesures et données de notification de la BDE qui sont accessibles via le site Internet de l'OMC: <https://www.wto.org/edb>.

2 RENSEIGNEMENTS FIGURANT DANS LES EXAMENS DES POLITIQUES COMMERCIALES

2.1. La BDE contient des renseignements sur les politiques, mesures ou programmes liés à l'environnement dont il est fait état dans les rapports d'examen des politiques commerciales (EPC) établis par le Secrétariat et par les gouvernements. Douze EPC ont été considérés en 2019, à savoir (par ordre alphabétique): Bangladesh, Canada, Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)¹⁵, Costa Rica, Équateur, Macédoine du Nord, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, RDP lao, Samoa, Suriname et Trinité-et-Tobago.

2.2. Ces EPC contenaient 758 entrées faisant référence à des politiques, mesures ou secteurs liés à l'environnement.¹⁶ Les entrées liées à l'environnement figurant dans les EPC se trouvent dans les sections suivantes: "Cadre de la politique commerciale"; "Politique et pratiques commerciales – Analyse par mesure"; et "Politique commerciale – Analyse par secteur". En général, le cadre de la politique commerciale comprend des renseignements sur les politiques, plans et programmes environnementaux du gouvernement et sa politique d'investissement. Les politiques et pratiques commerciales liées à l'environnement comprennent les prescriptions environnementales et les restrictions quantitatives (par exemple les règlements techniques ou spécifications, les procédures d'évaluation de la conformité, les licences d'importation/d'exportation, les interdictions et les

¹³ Voir l'annexe III pour une liste des catégories harmonisées par types de mesures, d'objectifs ou de secteurs.

¹⁴ Plusieurs objectifs/mesures/secteurs environnementaux pouvant être mentionnés dans une mesure notifiée, le total peut être supérieur à 100%.

¹⁵ La CAE comprend les Membres de l'OMC suivants: Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie.

¹⁶ Le nombre d'entrées liées à l'environnement dans les EPC correspond au nombre de mentions de politiques, mesures ou programmes liés à l'environnement dans les rapports d'EPC établis par le Secrétariat et par les gouvernements.

prohibitions); les mesures fondées sur les prix et le marché (par exemple les droits et les contingents d'importation/d'exportation, et les taxes intérieures); et les mesures de soutien (par exemple les dons et versements directs, les prêts et financements, les avantages fiscaux, les mesures de soutien non monétaires, le soutien des revenus ou des prix et les marchés publics). Les secteurs liés à l'environnement mentionnés dans les EPC de 2019 comprennent l'agriculture, les produits chimiques, l'énergie, la pêche, la sylviculture, l'industrie manufacturière, l'industrie extractive, les services et autres.

2.3. L'EPC du Bangladesh¹⁷ comporte 48 entrées liées à l'environnement. Parmi les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale, on peut citer la Politique d'exportation 2015-2018 visant à promouvoir et faciliter les exportations et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement; l'accent mis sur les plans d'atténuation des effets sur l'environnement et les plans d'économie d'énergie lors de l'évaluation d'une proposition d'investissement; et les options qui s'offrent aux pays n'ayant plus le statut PMA et qui sont étudiées pour continuer d'exporter tout en bénéficiant de préférences, y compris la ratification de conventions portant sur les droits fondamentaux de la personne et les droits des travailleurs, ainsi que sur des principes en matière d'environnement et de bonne gouvernance. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées de l'EPC portent entre autres choses sur les plans du Bangladesh en vue d'établir 100 zones économiques respectueuses de l'environnement; et la Loi sur la politique industrielle de 2016 qui prévoit des mesures d'incitation en faveur des entreprises vertes, de haute technologie ou génératrices de changements. Dans la section relative à l'analyse par secteur, les entrées de l'EPC concernent la Politique agricole nationale (NAP 2013) dont les objectifs spécifiques consistent à accroître la durabilité et la rentabilité de la production agricole et à promouvoir l'adaptabilité au changement climatique; et la politique du Bangladesh en matière énergétique qui vise à réduire l'extrême dépendance du pays vis-à-vis du gaz naturel, par la diversification du bouquet énergétique et l'exploitation de ressources nouvelles/renouvelables.

2.4. L'EPC du Canada¹⁸ comporte 101 entrées liées à l'environnement. Parmi les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale, on peut citer l'Accord économique et commercial global Canada-UE (AECG) qui favorise une croissance inclusive et prévoit des mesures fortes de protection de l'environnement; le Canada suit une approche inclusive du commerce qui tire parti de ses acquis en améliorant la protection des travailleurs et de l'environnement et en ouvrant de nouveaux chapitres axés sur la coopération et le partage de renseignements. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées de l'EPC portent entre autres choses sur l'approche pancanadienne pour une tarification de la pollution par le carbone, un système fédéral ou des régimes provinciaux sont mis en place pour faire en sorte que la tarification de la pollution par le carbone s'applique à un vaste ensemble de sources d'émissions partout au Canada et que sa rigueur augmente au fil du temps; et les règlements régissant l'exportation, l'importation, la circulation interprovinciale et le recyclage des déchets dangereux et des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Dans la section relative à l'analyse par secteur, les entrées de l'EPC concernent les objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le secteur du pétrole et du gaz fixés tant par le gouvernement fédéral que par les gouvernements provinciaux; un dialogue national pour améliorer et élargir les stratégies de croissance propre; et l'approche de précaution et l'approche écosystémique du Canada en matière de gestion de la pêche, pour faire en sorte que les activités de pêche canadiennes soient menées d'une manière qui favorise la conservation et l'utilisation durable.

2.5. L'EPC du Costa Rica¹⁹ comporte 46 entrées liées à l'environnement. Parmi les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale, on peut citer le fait d'attirer l'investissement étranger direct (IED) dans quatre domaines spécifiques, y compris les technologies propres; et que le Costa Rica reste attaché aux négociations sur l'Accord sur les biens environnementaux (ABE) et espère que ces négociations reprendront dans un avenir proche. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées de l'EPC portent entre autres choses sur les incitations fiscales pour les véhicules électriques; les incitations fiscales et financières pour soutenir les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), promouvoir l'économie verte et aider les femmes entrepreneurs; et la concession de licences obligatoires pour les brevets concernant la biodiversité. Dans la section relative à l'analyse par secteur, les entrées de l'EPC concernent le plan national en matière de ressources énergétiques, dont les principaux objectifs sont d'améliorer l'efficacité énergétique et

¹⁷ WT/TPR/G/385 et WT/TPR/S/385/Rev.1.

¹⁸ WT/TPR/G/389 et WT/TPR/S/389/Rev.1.

¹⁹ WT/TPR/G/392 et WT/TPR/S/392/Rev.1.

d'optimiser l'utilisation des sources d'énergie renouvelables; et le soutien de tous les efforts déployés pour tenter de conclure de manière satisfaisante les négociations sur les subventions à la pêche.

2.6. L'EPC de l'Équateur²⁰ comporte 41 entrées liées à l'environnement. Parmi les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale, on peut citer le Plan national de développement "Toute une vie" 2017-2021 axé sur la viabilité environnementale et la gestion des risques; et les lignes directrices et les objectifs de la politique commerciale de l'Équateur tels qu'ils sont énoncés dans la Constitution, qui prévoit un contrôle exclusif de l'État sur les secteurs dits "stratégiques", y compris: l'énergie sous toutes ses formes, les ressources naturelles non renouvelables, la biodiversité et le patrimoine génétique. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées de l'EPC portent entre autres choses sur l'impôt sur les bouteilles en plastique (IRBP) pour réduire la pollution et encourager le recyclage; les règlements techniques et les mesures phytosanitaires pris pour protéger la santé des personnes et des animaux, préserver les végétaux et protéger l'environnement; et le "Programme de réduction de la pollution, de rationalisation du subventionnement des carburants des transports publics et de mise à la casse" qui interdit l'exportation de déchets et débris. Dans la section relative à l'analyse par secteur, les entrées de l'EPC concernent, par exemple, le Plan national de contrôle de la pêche avec ses orientations pour garantir la traçabilité des produits de la pêche, décourager la pêche illicite et assurer une exploitation durable des ressources hydrobiologiques du pays; et, en ce qui concerne la consommation d'énergie, l'Équateur vise à réduire son utilisation de combustibles fossiles.

2.7. L'EPC de la Communauté d'Afrique de l'Est²¹ (CAE) comporte 142 entrées liées à l'environnement.²² La CAE comprend les Membres de l'OMC suivants: Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie. Parmi les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale, on peut citer les stratégies de développement à long terme, les documents de vision et les plans de développement nationaux dont les objectifs stratégiques comportent la protection de l'environnement et le développement économique durable. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées de l'EPC portent entre autres choses sur la promotion de la coopération entre les pays de la CAE; l'harmonisation des mesures nationales pour l'utilisation durable des ressources; et l'élaboration et l'adoption de mesures de conservation et de gestion. Dans la section relative à l'analyse par secteur, les entrées de l'EPC concernent, par exemple, la sylviculture, un sous-secteur clé pour la viabilité de l'écosystème et du bien-être socioéconomique des pays de la CAE, les écosystèmes forestiers renforçant la résilience face au changement climatique; le Traité instituant la CAE qui dispose que les pays doivent harmoniser leurs réglementations relatives aux industries extractives pour garantir des pratiques rationnelles et respectueuses de l'environnement; et le projet de loi de la CAE sur la gestion du tourisme et de la faune sauvage, qui a pour but d'établir un cadre de coopération pour la gestion du tourisme et des ressources de la faune sauvage dans la région.

2.8. L'EPC de la RDP lao²³ comporte 77 entrées liées à l'environnement. Parmi les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale, on peut citer les politiques commerciales intérieure et extérieure de la RDP lao qui sont principalement guidées par les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et, désormais, par les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030; et le fait que la stratégie de développement durable de la RDP lao portera aussi sur les questions à plus long terme liées à la perte de son statut de PMA. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées de l'EPC portent entre autres choses sur l'interdiction ou la restriction des importations de certaines marchandises à des fins de conservation des ressources naturelles; et un système de gestion environnementale destiné à superviser, suivre, contrôler et inspecter les processus, y compris en contrôlant et limitant la pollution et les émissions. Dans la section relative à l'analyse par secteur, les entrées de l'EPC concernent, par exemple, les efforts faits par la RDP lao concernant la régénération durable et la gestion efficace de ses forêts pour contribuer à garantir le développement durable du secteur forestier et mettre un terme à l'exploitation forestière illégale; et la diversification de sa production d'énergie grâce au développement des énergies renouvelables.

²⁰ WT/TPR/G/383 et WT/TPR/S/383/Rev.1.

²¹ WT/TPR/G/384 et WT/TPR/S/384/Rev.1.

²² Les exemples donnés dans ce paragraphe se rapportent à l'ensemble de la CAE. Des renseignements par pays sont également disponibles et peuvent être consultés directement dans la BDE (www.wto.org/edb).

²³ WT/TPR/G/394 et WT/TPR/S/394/Rev.1.

2.9. L'EPC de la Macédoine du Nord²⁴ comporte 60 entrées liées à l'environnement. Parmi les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale, on peut citer l'Accord de stabilisation et d'association (ASA) avec l'Union européenne qui comprend des dispositions concernant, entre autres choses, l'environnement et la coopération pour toute une gamme d'activités; la "Stratégie sur le développement de l'énergie à l'horizon 2030" pour assurer la sécurité d'approvisionnement des divers types d'énergie; et les engagements de ratifier des accords internationaux, y compris en matière d'énergie et de changement climatique. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées de l'EPC portent entre autres choses sur les mesures de soutien dans le cadre du Programme en faveur de la compétitivité, de l'innovation et de l'entrepreneuriat, 2019, qui visent à accroître la compétitivité des entreprises grâce à des activités de formation spécialisées sur l'écologisation de l'industrie de transformation et sur le concept d'économie circulaire; et la nouvelle loi sur les marchés publics qui comprend de nouvelles dispositions pour la promotion de marchés publics socialement et écologiquement responsables. Dans la section relative à l'analyse par secteur, les entrées de l'EPC concernent, par exemple, la politique de l'énergie de la Macédoine du Nord, qui est orientée vers la transposition de l'acquis de l'UE, y compris sur le plan de la sécurité et de l'efficacité énergétiques et des objectifs environnementaux; et le Programme pour la promotion du tourisme 2019 tout particulièrement axé sur les campagnes d'action écologique.

2.10. L'EPC de la Papouasie-Nouvelle-Guinée²⁵ comporte 36 entrées liées à l'environnement. Parmi les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale, on peut citer la viabilité environnementale et le changement climatique, considéré comme l'un des domaines d'action de la Vision 2050, le cadre de développement qui établit l'orientation stratégique globale du pays. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées de l'EPC portent entre autres choses sur la prohibition à l'importation des sacs à provisions en matière plastique non biodégradables; et les contrôles et restrictions à l'exportation en place pour protéger la faune, le patrimoine culturel et l'environnement. Dans la section relative à l'analyse par secteur, les entrées de l'EPC concernent, par exemple, l'attachement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à la gestion durable de ses ressources halieutiques; et l'objectif stratégique pour le secteur minier de multiplier par deux les exportations de minéraux, tout en réduisant autant que possible les répercussions négatives sur l'environnement.

2.11. L'EPC du Pérou²⁶ comporte 82 entrées liées à l'environnement. Parmi les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale, on peut citer l'intégration du commerce extérieur dans le Plan stratégique de développement national qui définit l'orientation du développement durable du Pérou; et le PENX 2025, dont le but est d'accroître les exportations de biens et de services à valeur ajoutée d'une manière durable et diversifiée. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées de l'EPC portent entre autres choses sur les importations de produits ou de substances appauvrissant la couche d'ozone qui doivent être autorisées par une ou plusieurs entités compétente; et l'interdiction d'exporter des espèces de faune sauvage afin de préserver ou de protéger l'environnement et de se conformer à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Dans la section relative à l'analyse par secteur, les entrées de l'EPC concernent, par exemple, l'autorisation de la gestion de l'environnement pour l'exploration, l'exploitation et le traitement des minerais, conformément au nouveau règlement sur la protection de l'environnement pour les activités d'exploration minière; et les principaux objectifs de la politique péruvienne de la pêche pour garantir une exploitation des ressources hydrobiologiques compatible avec la protection de l'environnement et de la biodiversité.

2.12. L'EPC du Samoa²⁷ comporte 46 entrées liées à l'environnement. Parmi les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale, on peut citer la Stratégie de développement du Samoa (SDS) qui traduit l'intégration et la prise en compte des questions concernant l'égalité hommes-femmes, les droits de l'homme et la résilience face au changement climatique et aux catastrophes naturelles dans la planification nationale. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées de l'EPC portent entre autres choses sur les restrictions et prohibitions à l'importation pour des raisons liées à la santé, à la sûreté et à la protection de l'environnement, ou au respect des obligations internationales; les prohibitions à l'exportation de grumes et de bois d'œuvre pour la conservation des zones forestières du pays; et un règlement technique sur les normes en matière de rendement énergétique. Dans la section relative à l'analyse par secteur, les entrées de l'EPC concernent, par exemple, les pratiques de capture durables et une approche

²⁴ WT/TPR/G/390 et WT/TPR/S/390.

²⁵ WT/TPR/G/387/Rev.1 et WT/TPR/S/387/Rev.1.

²⁶ WT/TPR/G/393/Rev.1 et WT/TPR/S/393/Rev.2.

²⁷ WT/TPR/G/386 et WT/TPR/S/386/Rev.1.

écosystémique de la gestion de la pêche; et la nécessité de renforcer les systèmes de collecte de données sur l'agriculture pour faire en sorte que les décisions de politique générale soient fondées sur des données probantes, lorsqu'il s'agit de faire face aux risques liés au changement climatique et aux catastrophes naturelles.

2.13. L'EPC du Suriname²⁸ comporte 38 entrées liées à l'environnement. Parmi les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale, on peut citer l'adhésion du Suriname à l'Association des États des Caraïbes (AEC), dont les objectifs sont notamment de promouvoir le développement durable de la Grande Caraïbe et de préserver l'intégrité environnementale de la mer des Caraïbes. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées de l'EPC portent entre autres choses sur les prohibitions à l'importation de produits chimiques, de certains pesticides et de véhicules d'occasion pour des raisons liées à la protection de l'environnement; une procédure accélérée pour l'élaboration de normes dans les cas revêtant une importance élevée ou lorsque l'élaboration d'une norme spécifique est nécessaire à des fins de protection de la santé ou de la sécurité des personnes et des animaux, de préservation des végétaux ou de protection de l'environnement; et les normes nationales élaborées pour l'étiquetage de l'agriculture biologique. Dans la section relative à l'analyse par secteur, les entrées de l'EPC concernent, par exemple, une nouvelle loi nécessaire pour souligner plus fortement les enjeux environnementaux et sociaux liés aux industries extractives; un plan stratégique pour le tourisme axé sur le développement du tourisme durable, y compris l'écotourisme et le tourisme culturel; et, pour le secteur de la pêche, l'objectif de la politique générale du gouvernement visant à préserver la biodiversité des ressources marines et à assurer leur exploitation durable.

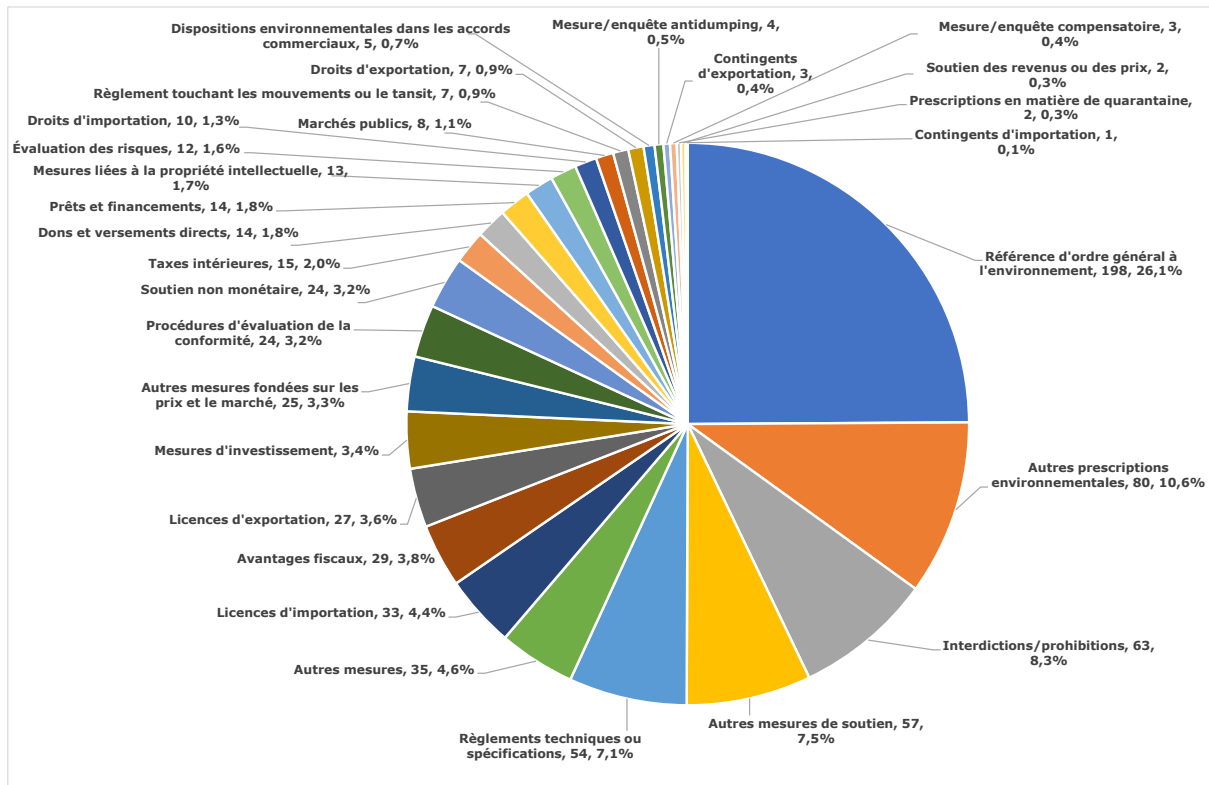
2.14. L'EPC de la Trinité-et-Tobago²⁹ comporte 41 entrées liées à l'environnement. Parmi les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale, on peut citer la Vision 2030 – qui place l'environnement au cœur des préoccupations relatives au développement social et économique du pays; et l'Accord de partenariat économique (APE) entre les membres de la CARICOM et la République dominicaine (CARIFORUM) et l'Union européenne, qui porte sur la libéralisation des biens et des services et, entre autres choses, la protection de l'environnement. En ce qui concerne les mesures liées à l'environnement, les entrées de l'EPC portent entre autres choses sur une taxe environnementale sur les importations de pneumatiques usagés pour couvrir les frais liés à l'élimination appropriée de ces pneumatiques; et des incitations à l'adoption de bonnes pratiques agricoles et de méthodes de conservation des sols. Dans la section relative à l'analyse par secteur, les entrées de l'EPC concernent, par exemple, une feuille de route pour le tourisme 2016-2020 à la Trinité, qui donne des indications et définit des stratégies et des programmes pour le développement durable du secteur du tourisme; et des incitations à l'investissement dans le secteur agricole pour la gestion des déchets et l'utilisation de produits chimiques respectueux de l'environnement.

2.15. Pour illustrer l'éventail des entrées des EPC, le graphique 2.1 ci-dessous présente une ventilation détaillée des types de mesures liées à l'environnement qui sont mentionnées dans les EPC. Outre les références d'ordre général à l'environnement, les mesures liées à l'environnement les plus souvent mentionnées dans les EPC de 2019 concernent les autres prescriptions environnementales (10,6%), les interdictions/prohibitions (8,3%), les autres mesures de soutien (7,5%), les règlements techniques ou spécifications (7,1%), les autres mesures (4,6%), les licences d'importation (4,4%), les avantages fiscaux (3,8%), les licences d'exportation (3,6%), les mesures d'investissement (3,4%) et les autres mesures fondées sur les prix et le marché (3,3%).

²⁸ WT/TPR/G/391 et WT/TPR/S/391/Rev.1.

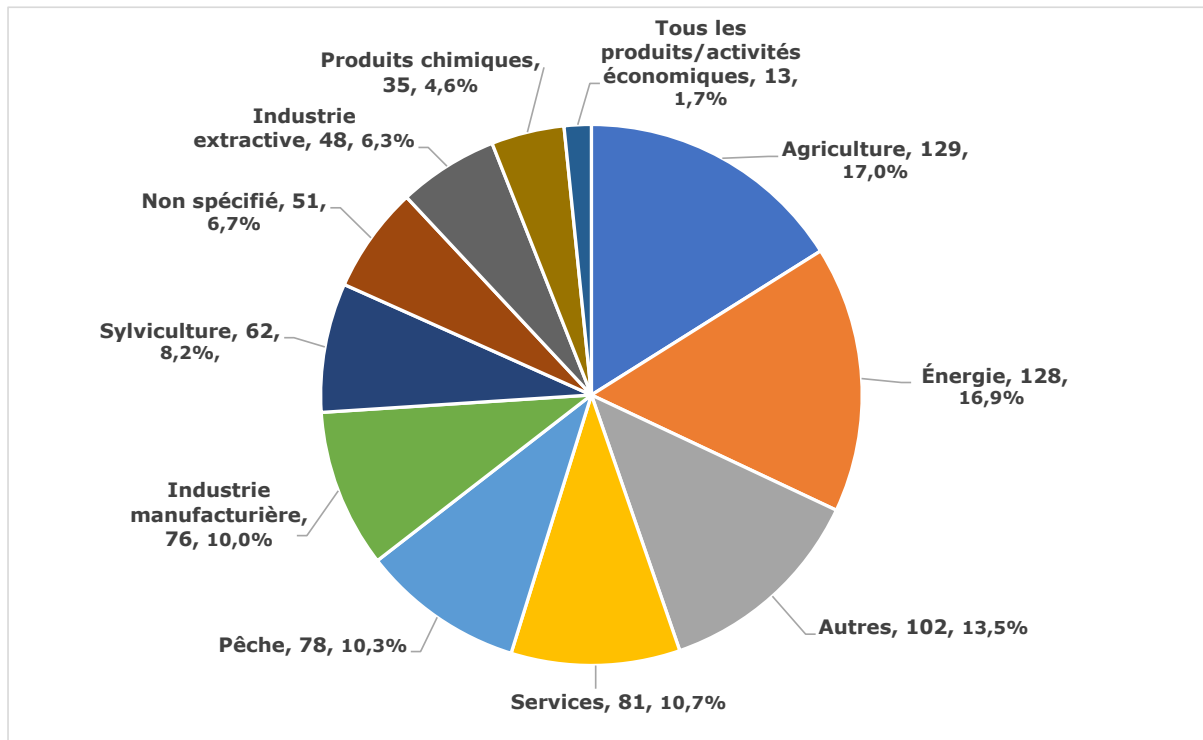
²⁹ WT/TPR/G/388 et WT/TPR/S/388/Rev.1.

Graphique 2.1 – Types de mesures liées à l'environnement mentionnées dans les EPC (2019)



2.16. S'agissant des politiques commerciales liées à l'environnement par secteur (voir le graphique 2.2), les secteurs les plus fréquemment mentionnés dans les EPC en 2019 étaient l'agriculture (17,0%), suivis par l'énergie (16,9%), les services (11,3%) et la pêche (10,3%). La faune et les déchets figuraient dans la catégorie "Autres" et représentaient 13,5% des entrées sectorielles des EPC.

Graphique 2.2 – Secteurs concernés par les entrées liées à l'environnement dans les EPC (2019)



2.17. Les renseignements présentés ci-dessus sont uniquement illustratifs et visent à souligner la vaste portée et la profondeur des données disponibles dans la BDE. D'autres infographies, graphiques et données BDE relatives aux EPC peuvent être consultés sur l'interface en ligne de la BDE accessible à partir du site Internet de l'OMC: <https://www.wto.org/edb>.

3 DONNÉES DE LA BDE POUR DES ANALYSES SUR DES SUJETS SPÉCIFIQUES

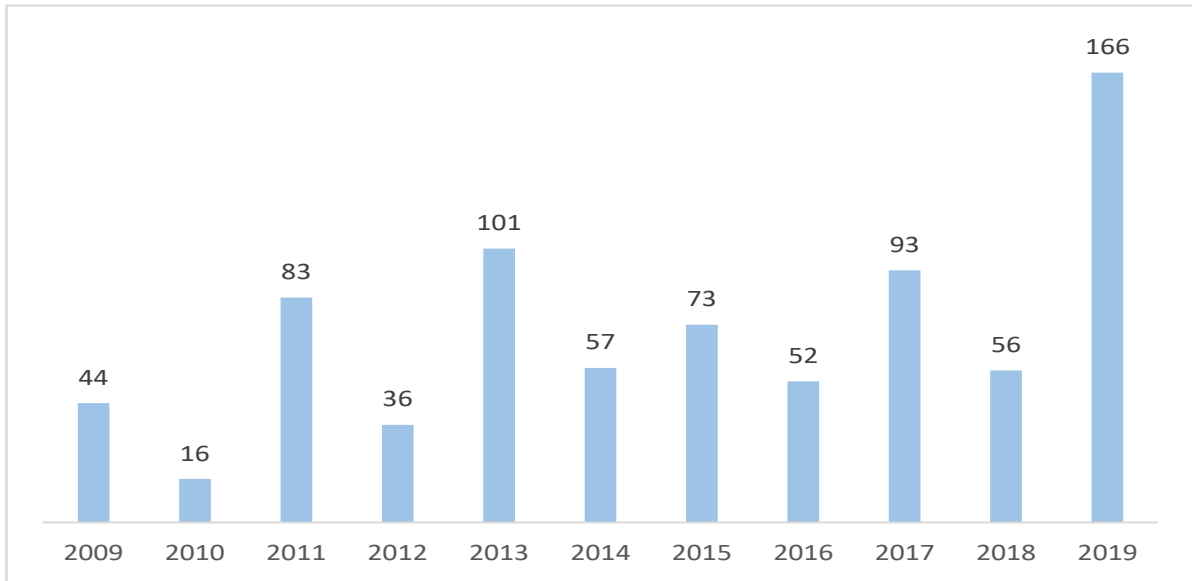
3.1. Faisant fond sur les exposés précédents concernant la BDE et les observations reçues des Membres au CCE³⁰, la section 3 a été ajoutée au rapport sur la BDE pour donner une illustration des notifications et des données figurant dans les EPC qui sont disponibles pour des analyses thématiques ou portant sur des sujets spécifiques. Les données sur la pêche sont présentées dans le rapport sur la BDE pour 2019. Pour ce faire, les fonctionnalités de recherche de la base de données peuvent être utilisées pour filtrer les données par secteur (pêche), par objectif environnemental (gestion durable de la pêche) ou par mots clés (poisson).^{31,32} Dans la présente section, l'analyse a porté sur les données de la BDE concernant la pêche en utilisant le filtre de recherche par secteur.

3.2. Un nombre croissant de mesures commerciales liées à l'environnement touchent au secteur de la pêche. Depuis 2009, les Membres de l'OMC ont notifié plus de 775 mesures touchant au secteur de la pêche. Rien qu'au cours des 5 dernières années, 88 mesures ont été notifiées en moyenne chaque année, avec une augmentation récente de la notification des mesures relatives à la pêche liées à l'environnement dans les notifications concernant les subventions (voir le graphique 3.1).

³⁰ Voir WT/CTE/M/67 (pages 16 et 17) et WT/CTE/M/68 (pages 28 à 30).

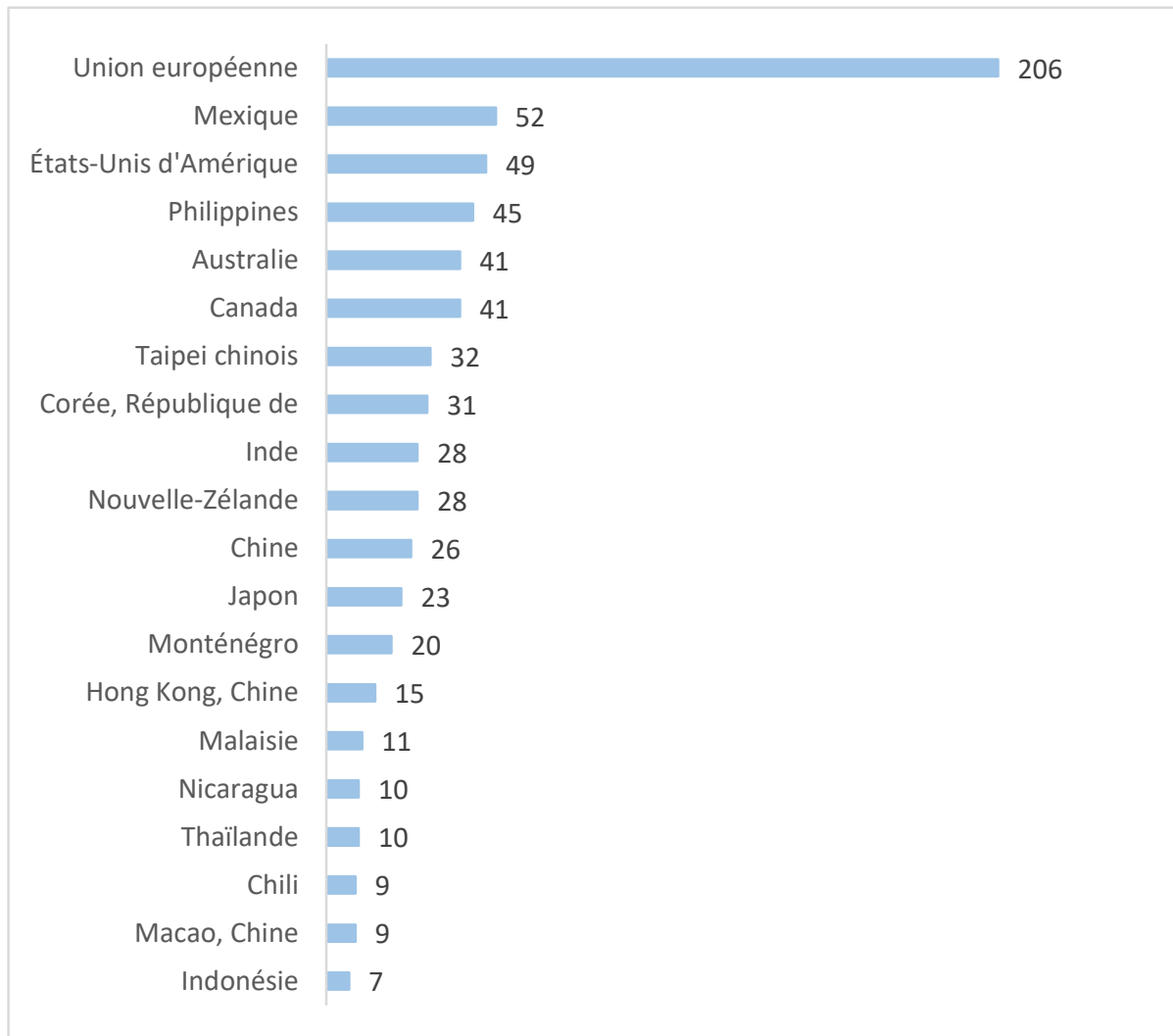
³¹ Voir l'annexe I pour la liste des mots-clés et l'annexe III pour la liste des catégories harmonisées utilisées pour signaler les données de la BDE par types de mesures, objectifs ou secteurs.

³² D'autres sujets ou thèmes peuvent être examinés sur la base des mots clés ou des catégories harmonisées utilisées pour classer les données dans la BDE.

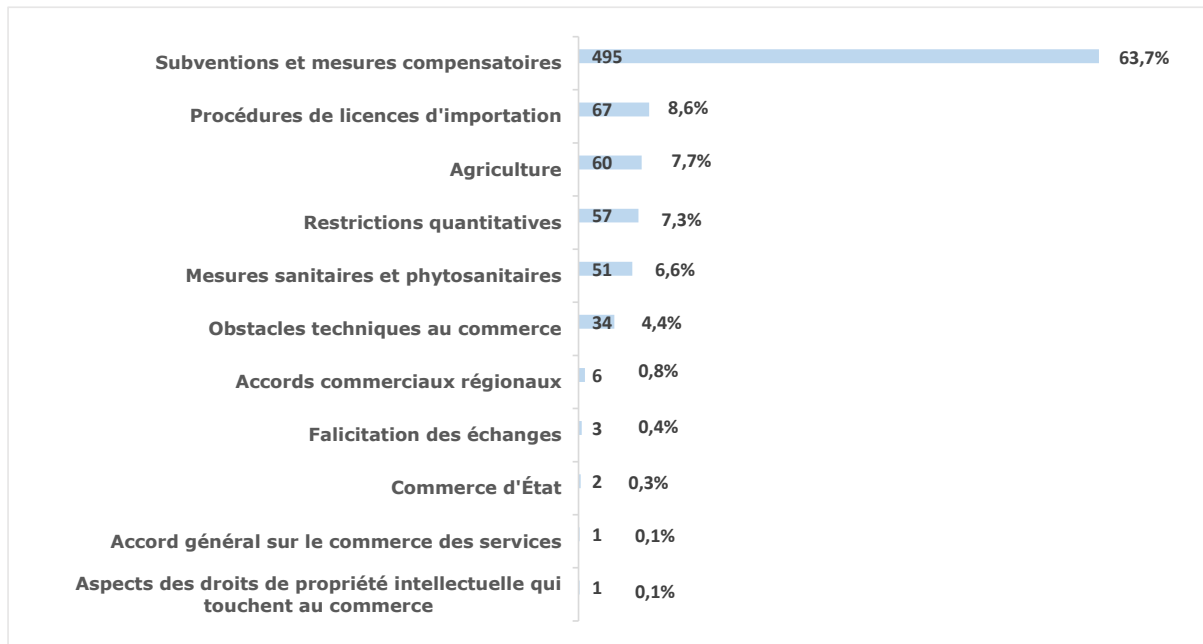
Graphique 3.1 – Mesures liées à l'environnement affectant le secteur de la pêche (2009 à 2019)

3.3. Entre 2009 et 2019, près de 60 Membres de l'OMC ont notifié des mesures liées à l'environnement qui touchent au secteur de la pêche. Ces mesures ont été notifiées par des Membres de l'OMC de toutes les régions du monde. L'Union européenne (UE) et ses États membres représentent plus du quart (26,5%) de toutes ces mesures dans la BDE, soit 206 mesures. L'UE est suivie par le Mexique, les États-Unis, les Philippines, l'Australie et le Canada (voir le graphique 3.2 pour les 20 premiers Membres de l'OMC).

Graphique 3.2 – Membres de l'OMC disposant de mesures liées à l'environnement dans le secteur de la pêche

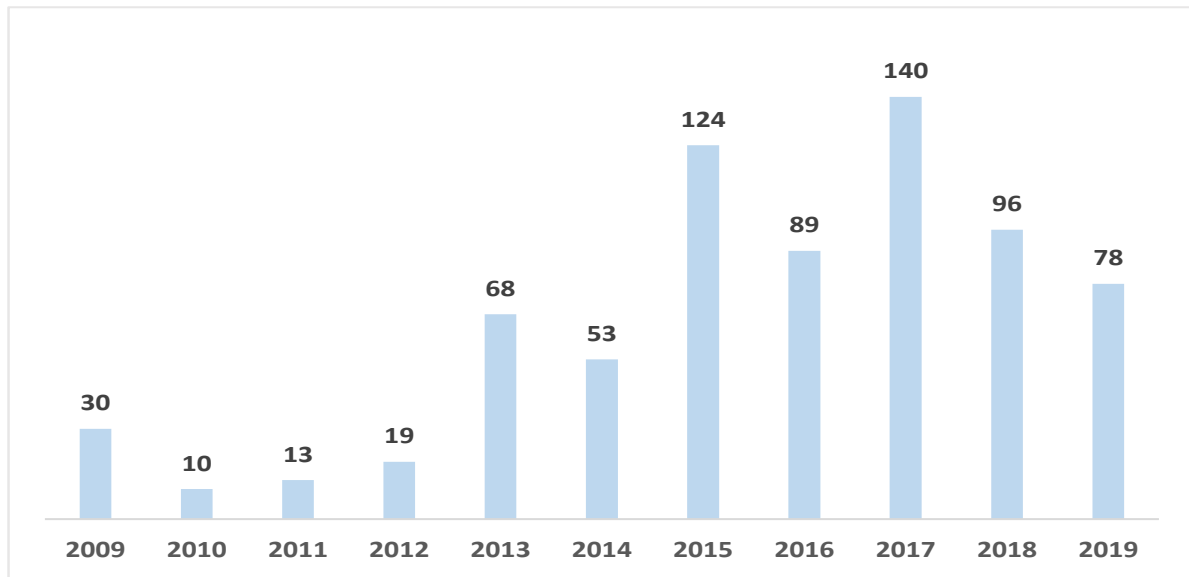


3.4. En ce qui concerne les types de mesures affectant le secteur de la pêche, la plupart des mesures notifiées depuis 2009 étaient des mesures de soutien, généralement sous forme de dons et de versements directs. D'autres mesures de soutien – soutien des revenus ou des prix, prêts et financements, et soutien non monétaire – ont aussi été accordées au secteur de la pêche. Près des deux tiers (63,7%) des mesures liées à l'environnement dans le secteur de la pêche, soit 495 mesures, ont été notifiées au titre de l'Accord SMC. D'autres mesures figurant dans la BDE étaient des prescriptions environnementales sous forme de prescriptions en matière de licences, d'interdictions ou de restrictions quantitatives, de règlements techniques, de procédures d'évaluation de la conformité ou d'autres prescriptions réglementaires notifiées conformément à l'Accord sur les licences d'importation, l'Accord SPS ou l'Accord OTC, entre autres (graphique 3.3).

Graphique 3.3 – Mesures liées à l'environnement affectant le secteur de la pêche par Accord

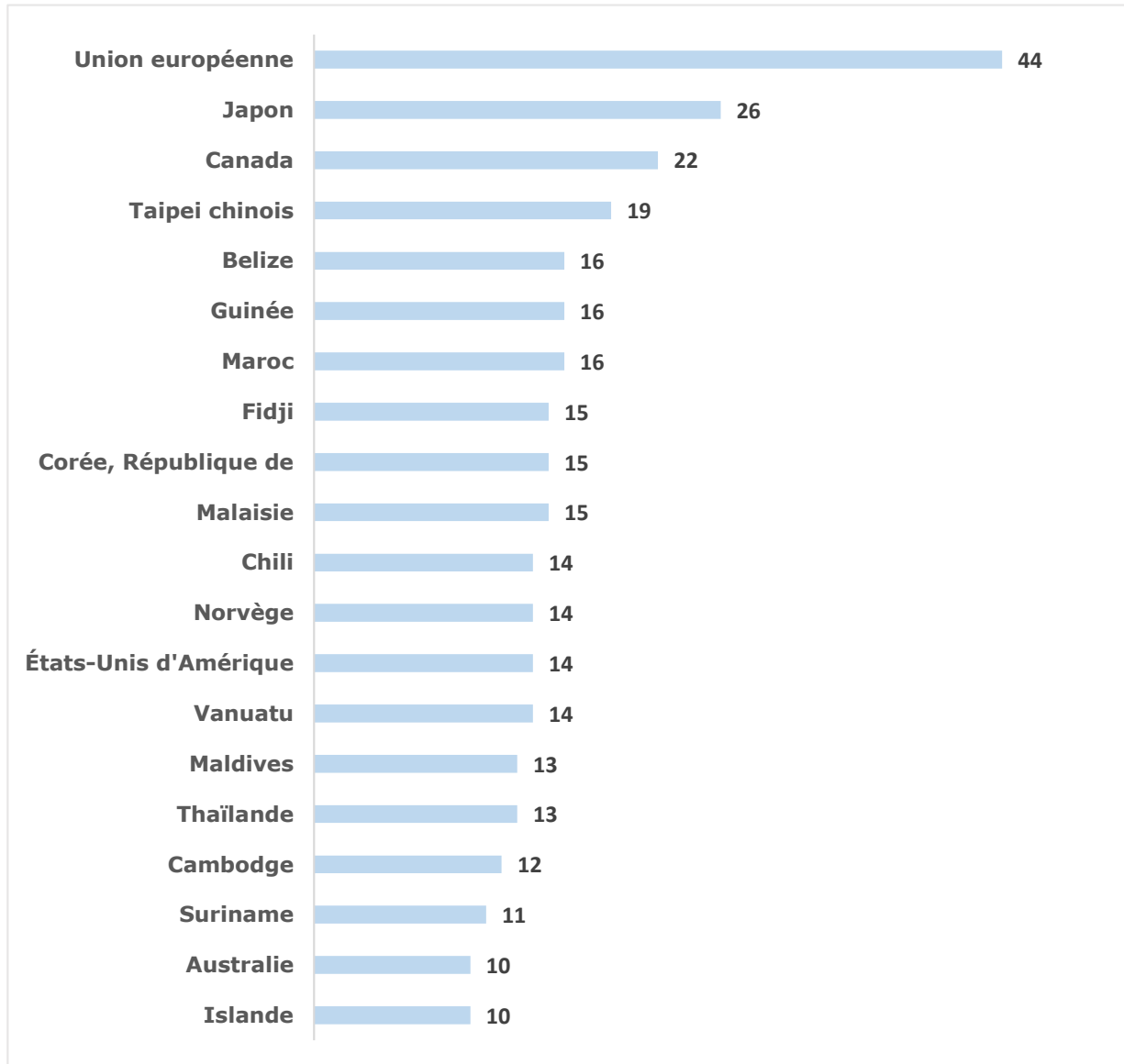
3.5. Parmi les exemples de mesures du secteur de la pêche liées à l'environnement qui ont été notifiées en 2019, on peut citer l'interdiction d'importer et d'exporter des Maldives concernant le commerce de toutes les espèces de dauphins et de baleines; les mesures de soutien et le Programme de promotion de la productivité de la pêche et de l'aquaculture du Mexique dans un contexte de durabilité; et le règlement suisse en matière de licences d'importation visant à garantir que seuls les produits de la pêche d'origine licite (c'est-à-dire non issus de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) étaient importés dans le pays. La plupart (plus de 75%) des mesures du secteur de la pêche figurant dans la BDE indiquaient que la "gestion durable de la pêche" était l'objectif fondamental lié à l'environnement. D'autres objectifs souvent mentionnés dans les entrées relatives à la pêche étaient la "biodiversité et l'écosystème", la "protection des animaux" et la "conservation des ressources naturelles", par exemple, pour éviter les incidences négatives de la pêche sur les mammifères marins et les espèces menacées d'extinction.

3.6. Passant aux données liées à l'environnement tirées des EPC, le secteur de la pêche a représenté un total de 720 entrées entre 2009 et 2019. Les rapports récents contiennent davantage de renseignements sectoriels, y compris sur la pêche. Au cours des 5 dernières années (2015 à 2019), plus de 70 entrées liées au secteur de la pêche en moyenne ont été tirées des EPC (graphique 3.4).

Graphique 3.4 – Entrées des EPC affectant le secteur de la pêche (2009 à 2019)

3.7. Dans l'ensemble, l'UE a compté le plus grand nombre d'entrées relatives à la pêche dans les EPC, suivis par le Japon, le Canada, le Taipei chinois, le Belize, la Guinée et le Maroc (voir le graphique 3.5 pour les entrées des EPC par Membres de l'OMC (20 premiers)). Les EPC effectués en 2019 comprenaient aussi plusieurs entrées dans le secteur de la pêche. Comme il est indiqué plus haut dans la section 2, parmi les entrées dans la BDE en 2019, on peut citer l'approche de précaution et l'approche écosystémique du Canada en matière de gestion de la pêche; le soutien du Costa Rica aux efforts visant à mener à bien les négociations de l'OMC sur les subventions à la pêche; le plan national et les lignes directrices de l'Équateur visant à décourager la pêche illicite et à garantir la traçabilité des produits de la pêche; l'attachement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à la gestion durable de ses ressources halieutiques; la politique péruvienne de la pêche visant à développer la pêche de manière durable tout en préservant l'environnement et en conservant la biodiversité; l'objectif de la politique du Suriname visant à préserver la biodiversité de ses ressources marines et à assurer leur exploitation durable; et les pratiques de capture durables et l'approche écosystémique de la gestion de la pêche du Samoa.

Graphique 3.5 – Membres de l'OMC visés par des entrées liées à l'environnement dans le secteur de la pêche dans les EPC



3.8. En résumé, les Membres de l'OMC incluent de plus en plus les préoccupations liées à l'environnement dans leurs cadres de politique commerciale en matière de pêche. Le nombre croissant d'entrées touchant au secteur de la pêche dans la base de données témoigne du soutien mutuel et des liens inextricables entre les politiques relatives au commerce, à la pêche et à l'environnement. Alors que les Membres de l'OMC continuent de notifier et d'adopter des politiques commerciales pour contribuer au développement durable de leur secteur de la pêche et, plus généralement, à l'économie bleue, la BDE de l'OMC pourrait servir d'outil de transparence pour des recherches et des analyses thématiques ou portant sur des sujets spécifiques.

4 ANNEXES

Annexe I – Mots clés de la BDE¹

Mots clés		
AEM	Émissions	Pollution
Bio	Énergie	Propre
Biologique	Environnement	Recycler
Climat	Étiquetage	Renouvelable
Conservation	Forêt	Ressources naturelles
Dangereux	Génétique	Sol
Déchets	Indigène	Vert
Désertification	Menacé d'extinction	Vie sauvage
Durable	Ozone	
Éco	Poissons	

¹ Voir également les documents ci-après qui contiennent des renseignements sur les mots clés: WT/CTE/W/46, WT/CTE/W/78 et WT/CTE/W/102.

Annexe II – Nombre de notifications liées à l'environnement¹ (1997 à 2019)

Accords de l'OMC	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
OTC	89 (795)	98 (648)	83 (671)	97 (610)	67 (539)	114 (582)	100 (794)	107 (638)	121 (771)	155 (874)	168 (1032)	238 (1265)
SPS	8 (286)	21 (296)	12 (402)	26 (402)	25 (621)	47 (610)	50 (687)	57 (612)	105 (1298)	140 (901)	98 (849)	84 (889)
SMC	16 (136)	32 (133)	27 (126)	38 (160)	24 (159)	31 (177)	34 (171)	13 (122)	27 (168)	8 (97)	33 (164)	5 (99)
Agriculture	20 (237)	22 (216)	27 (195)	40 (228)	40 (242)	32 (197)	34 (173)	29 (157)	25 (148)	24 (126)	32 (119)	24 (137)
Antidumping	4 (109)	1 (133)	3 (133)	0 (127)	0 (134)	1 (166)	2 (155)	3 (134)	0 (127)	0 (112)	0 (118)	0 (134)
PLI	13 (51)	20 (63)	10 (68)	21 (77)	7 (55)	13 (96)	16 (57)	12 (40)	20 (45)	19 (62)	13 (65)	20 (51)
Sauvegardes	0 (42)	1 (47)	0 (99)	1 (110)	1 (137)	1 (170)	1 (147)	3 (75)	1 (80)	0 (86)	0 (59)	0 (73)
Évaluation en douane	0 (9)	1 (14)	1 (15)	3 (36)	1 (41)	1 (41)	0 (11)	0 (17)	1 (13)	0 (1)	0 (9)	0 (12)
Commerce d'État	0 (37)	2 (36)	0 (50)	0 (50)	1 (56)	5 (58)	3 (38)	0 (43)	1 (12)	1 (37)	0 (20)	1 (24)
ACR	6 (55)	8 (74)	14 (75)	8 (56)	10 (64)	0 (41)	0 (56)	0 (70)	0 (63)	0 (30)	0 (25)	4 (37)
ADPIC	0 (172)	1 (106)	3 (69)	5 (333)	6 (236)	16 (225)	5 (147)	7 (251)	2 (59)	2 (38)	3 (72)	7 (139)
AGCS	0 (24)	1 (25)	0 (21)	0 (25)	0 (46)	7 (43)	0 (41)	4 (52)	1 (53)	1 (29)	0 (41)	0 (49)
RQ	5 (15)	3 (11)	2 (13)	5 (18)	2 (10)	4 (14)	2 (8)	7 (10)	1 (6)	2 (8)	3 (6)	4 (12)
MIC	0 (18)	0 (22)	0 (12)	0 (10)	0 (2)	0 (29)	0 (13)	0 (12)	0 (14)	0 (14)	0 (13)	0 (9)
Dispositions relatives à la balance des paiements	1 (23)	0 (11)	0 (7)	0 (9)	0 (7)	0 (4)	0 (0)	0 (1)	0 (1)	0 (0)	0 (1)	0 (0)
Inspection avant expédition	0 (2)	0 (1)	0 (1)	0 (0)	0 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (1)
Règles d'origine	0 (4)	0 (6)	0 (3)	0 (4)	0 (6)	0 (4)	0 (4)	0 (3)	0 (2)	0 (1)	0 (7)	0 (4)
AMP	2 (7)	0 (14)	0 (9)	0 (19)	2 (14)	9 (21)	0 (8)	1 (11)	5 (11)	4 (10)	3 (8)	8 (14)
ATI	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Facilitation des échanges	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Autres notifications	1 (5)	0 (5)	0 (3)	1 (8)	0 (6)	0 (4)	0 (3)	1 (7)	1 (3)	1 (2)	0 (5)	0 (8)
Nombre total de notifications liées à l'environnement	165 (2027)	211 (1861)	182 (1972)	245 (2282)	186 (2376)	281 (2482)	247 (2513)	244 (2256)	311 (2874)	357 (2428)	353 (2613)	395 (2957)
Part des notifications liées à l'environnement	8,14%	11,3%	9,2%	10,7%	7,8%	11,3%	9,8%	10,8%	10,8%	14,7%	13,5%	13,4%

¹ Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre total de notifications présentées par les Membres au titre de chaque Accord de l'OMC pertinent. Ce nombre comprend les notifications ordinaires ainsi que les addenda, corrigenda et révisions, sauf dans le cas des notifications OTC et SPS, pour lesquelles les addenda, corrigenda et révisions ne sont pas couverts.

Accords de l'OMC	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
OTC	274 (1490)	270 (1413)	268 (1216)	353 (1551)	384 (1605)	358 (1558)	305 (1305)	377 (1686)	390 (1827)	483 (1881)	439 (2110)
SPS	81 (737)	83 (1051)	76 (1007)	91 (856)	107 (929)	44 (1169)	47 (1283)	62 (1037)	51 (1110)	40 (1255)	29 (1175)
SMC	40 (181)	8 (117)	47 (140)	17 (108)	48 (158)	29 (110)	51 (130)	31 (127)	61 (132)	18 (107)	66 (152)
Agriculture	36 (210)	49 (195)	44 (182)	45 (203)	34 (135)	42 (210)	32 (148)	43 (208)	44 (202)	49 (280)	49 (439)
Antidumping	0 (157)	0 (164)	0 (127)	0 (133)	0 (122)	2 (120)	0 (114)	0 (143)	0 (107)	2 (125)	0 (125)
PLI	23 (82)	21 (72)	23 (78)	30 (85)	23 (96)	38 (99)	33 (74)	39 (96)	24 (54)	30 (79)	48 (99)
Sauvegardes	0 (171)	0 (106)	2 (64)	2 (89)	2 (112)	2 (110)	4 (79)	0 (89)	0 (61)	2 (80)	0 (150)
Évaluation en douane	0 (6)	0 (4)	0 (4)	3 (13)	2 (13)	2 (23)	2 (9)	0 (4)	0 (6)	0 (3)	3 (23)
Commerce d'État	0 (29)	4 (77)	0 (8)	4 (39)	0 (17)	2 (51)	1 (14)	2 (41)	8 (30)	4 (42)	1 (12)
ACR	4 (30)	4 (26)	3 (33)	2 (37)	2 (40)	4 (19)	3 (12)	3 (18)	3 (16)	5 (10)	6 (12)
ADPIC	2 (84)	8 (97)	9 (66)	4 (139)	9 (209)	5 (96)	1 (67)	1 (142)	0 (80)	0 (144)	0 (109)
AGCS	0 (68)	2 (45)	1 (38)	3 (66)	1 (48)	3 (75)	7 (64)	1 (21)	1 (25)	1 (17)	4 (71)
RQ	2 (8)	1 (6)	2 (8)	13 (14)	5 (10)	15 (22)	8 (11)	12 (16)	7 (10)	18 (24)	17 (20)
MIC	0 (21)	0 (18)	0 (4)	0 (4)	0 (6)	0 (6)	0 (5)	1 (4)	0 (2)	2 (4)	0 (4)
Dispositions relatives à la balance des paiements	0 (9)	0 (6)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (5)	1 (4)	0 (1)	0 (0)	0 (0)
Inspection avant expédition	0 (0)	0 (2)	0 (2)	0 (4)	0 (3)	0 (2)	0 (2)	0 (1)	0 (2)	0 (2)	0 (4)
Règles d'origine	0 (5)	0 (4)	0 (8)	0 (14)	0 (22)	0 (17)	0 (13)	0 (17)	0 (13)	0 (16)	0 (11)
AMP	18 (29)	3 (32)	2 (16)	1 (13)	2 (15)	5 (27)	4 (40)	2 (66)	3 (46)	3 (46)	2 (25)
ATI	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Facilitation des échanges	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (55)	0 (26)	0 (17)	9 (57)	6 (108)	7 (162)
Autres notifications	1 (4)	0 (6)	0 (9)	0 (6)	1 (5)	0 (4)	0 (7)	0 (7)	1 (5)	0 (2)	1 (3)
Nombre total de notifications liées à l'environnement	481 (3321)	453 (3441)	477 (3010)	568 (3374)	620 (3545)	551 (3773)	498 (3408)	575 (3744)	602 (3786)	663 (4225)	672 (4706)
Part des notifications liées à l'environnement	14,5%	13,2%	15,8%	16,8%	17,5%	14,6%	14,6%	15,4%	15,9%	15,69%	14,28%

Annexe III – Catégories harmonisées de la BDE**Tableau 4.1 – Catégorie d'objectifs liés à l'environnement (25)**

Atténuation et adaptation face au changement climatique
Autres mesures d'atténuation des risques environnementaux
Biodiversité et écosystèmes
Boisement/reboisement
Conservation des ressources naturelles
Consommation respectueuse de l'environnement
Économies d'énergie et efficacité énergétique
Énergies alternatives et renouvelables
Gestion des substances chimiques, toxiques et dangereuses
Gestion durable de l'agriculture
Gestion durable de la pêche
Gestion durable de l'industrie extractive
Gestion durable des forêts
Gestion et conservation des sols
Gestion et préservation de l'eau
Gestion et recyclage des déchets
Mise en œuvre et respect des AEM
Préservation des végétaux
Production durable et respectueuse de l'environnement
Promotion des biens et services environnementaux
Protection de la couche d'ozone
Protection de l'environnement contre les parasites et les maladies
Protection des animaux
Protection générale de l'environnement
Réduction de la pollution atmosphérique

Tableau 4.2 – Catégorie de type de mesures (31)

Autres mesures
Autres mesures de soutien
Autres mesures fondées sur les prix et le marché
Autres prescriptions environnementales
Avantages fiscaux
Contingents d'exportation
Contingents d'importation
Dispositions environnementales dans les accords commerciaux
Dons et versements directs
Droits d'exportation
Droits d'importation
Évaluation des risques
Interdiction/prohibition
Licences d'exportation
Licences d'importation
Marchés publics
Mesure/enquête antidumping
Mesure/enquête compensatoire
Mesure/enquête de sauvegarde
Mesures d'investissement
Mesures liées à la propriété intellectuelle
Non spécifié
Prescriptions en matière de quarantaine
Prêts et financement
Procédures d'évaluation de la conformité
Référence générale à l'environnement ¹
Règlement technique ou spécifications
Règlement touchant les mouvements ou le transit
Soutien des revenus ou des prix
Soutien non monétaire
Taxes intérieures

¹ La "référence générale à l'environnement" est une catégorie harmonisée qui a été introduite à partir de 2016 dans les entrées liées à la BDE dans les EPC.

Tableau 4.3 – Catégorie de secteurs concernés par la mesure (11)

Agriculture
Autre
Énergie
Industrie extractive
Industrie manufacturière
Non spécifié
Pêche
Produits chimiques
Services
Sylviculture
Tous les produits/activités économiques
